

ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. AUBERGER

ARTICLE PREMIER

Dans le 2° de cet article, substituer aux mots :

« L'intermédiation »

le mot :

« Intermédiation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.